



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Droits de l'homme

Question écrite n° 26303

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les parlementaires victimes de violence dans le monde. Selon l'union interparlementaire, il y aurait plus de 300 parlementaires qui seraient actuellement victimes de violence ou d'abus de pouvoir dans plus de 30 Etats. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir faire connaître les suggestions qu'il compte émettre afin que ces parlementaires soient davantage protégés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler mon attention sur la situation des parlementaires victimes de violences dans le monde et les moyens d'y remédier. La France défend dans toutes les instances internationales compétentes, et notamment à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, le droit à la liberté d'expression reconnu par les textes constitutifs de la charte des droits de l'homme. Elle suit avec attention l'évolution de la situation dans le monde sur ce plan et coparraine à ce titre la résolution présentée aux Nations unies par le Canada sur ce thème. Le droit à la liberté d'expression doit bien sûr s'appliquer au premier chef aux parlementaires, qui sont dépositaires de l'autorité populaire, et ne sauraient être inquiétés du fait des responsabilités qu'ils se sont vu confier. Au nom des valeurs démocratiques auxquelles elle est attachée, la France intervient de concert avec ses partenaires de l'Union européenne chaque fois que ce droit est bafoué, conduisant à des persécutions de parlementaires. Elle engage ainsi des démarches soit bilatéralement auprès des autorités du pays concerné, soit, lorsque la situation le justifie, au plan multilatéral à travers des résolutions spécifiques sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, en insistant sur cet aspect des violations des droits de l'homme. C'est actuellement le cas dans le projet de résolution de l'Union européenne sur la Birmanie en cours d'examen devant la Commission des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26303

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1311

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2630